

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 299-90 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SUR LES MILIEUX HUMIDES ET SUR L'ABATTAGE D'ARBRES DANS UN BOISÉ D'UN HECTARE ET PLUS ET DANS UN SITE D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Avis public est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 13 décembre 2022, le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé :

Projet de règlement numéro 299-02-22 modifiant le règlement adoptant le plan d'urbanisme numéro 299-90 afin d'ajouter des dispositions sur les milieux humides et sur l'abattage d'arbres dans un boisé d'un hectare et plus et dans un site d'intérêt esthétique et écologique.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 janvier 2023 à 16h30, à l'hôtel de ville. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
3. Les dispositions de ce projet de règlement ont pour objet de revoir le plan d'urbanisme afin d'ajouter des notions concernant la coupe d'arbres.
4. Ce projet de règlement ne comprend pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières de bureau.

Fait et donné à Pointe-Calumet, ce 15^{ième} jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.



SAMUEL BLEAU-CARON, DGA
Directeur de l'urbanisme et de l'inspection municipale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Samuel Bleau-Caron, directeur général adjoint et directeur de l'urbanisme et de l'inspection municipale de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 15 décembre 2022, entre 13h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2022.

